

La taxe sur la valeur ajoutée en 2020

En 2020, 6,8 millions d'entreprises sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et 3,7 millions ont déposé une déclaration de TVA pour un montant net de 149 milliards d'euros, en diminution de 4,1 % par rapport à 2019. Les entreprises de 10 salariés ou plus, soit 7 % des redevables, déclarent 84 % du montant net de TVA. Les entreprises ont été affectées de façon très hétérogène par la situation sanitaire selon leur taille ou leur activité. Ainsi, les entreprises de moins de 10 salariés ont été la catégorie d'entreprise la plus impactée avec une baisse de 12 % de leur montant net de TVA entre 2019 et 2020. A l'inverse, les grandes entreprises ont vu leur montant net de TVA augmenter de 1 % sur la même période. Le montant net de TVA des entreprises du secteur d'activité « hébergement et restauration » a chuté de 78 % sur la même période tandis que celui des entreprises du secteur « information et communication » a progressé de 5 %. En outre, 74 % des entreprises ayant déposé une déclaration de TVA ont généré un montant de TVA positif de 202,8 milliards d'euros et un quart ont généré un crédit de TVA de 53,5 milliards d'euros, contre respectivement 211,3 milliards et 55,6 milliards d'euros en 2019.

Pour la première fois depuis 10 ans, le montant net de TVA a baissé entre 2019 et 2020 (-4,1 %)

Pour l'année 2020, le montant net de TVA [encadrés 1 et 2] déclaré par l'ensemble des entreprises redevables de la TVA s'élève à 149 milliards d'euros. Ce montant, qui était en hausse constante depuis 2011, a diminué de 4,1 % entre 2019 et 2020. Cette baisse s'explique par un net recul de l'activité en 2020. Le chiffre d'affaires des entreprises diminue de 6,4 %, en lien avec la situation sanitaire et les différentes restrictions qui l'ont accompagnée [graphique 1].

Encadré 1 : Remarque méthodologique

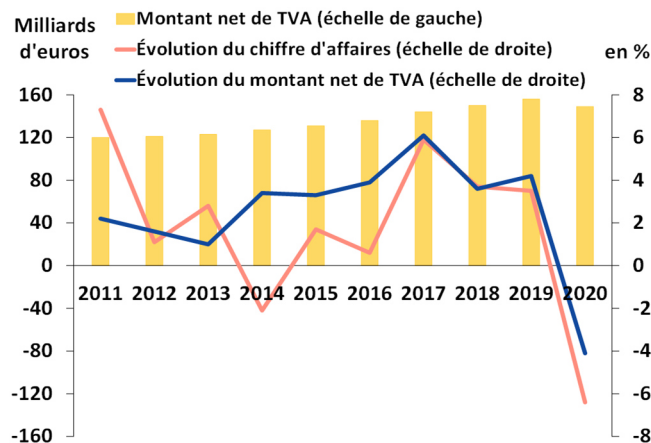
La présente publication s'appuie sur les données présentes dans les déclarations de TVA déposées par les entreprises. Le montant net de TVA de l'ensemble des entreprises se rapproche du montant de TVA budgétaire d'une année civile, mais n'y est pas égal en raison des décalages entre déclarations et paiement (par exemple, les déclarations du mois de décembre 2020 sont déposées et payées au mois de janvier 2021) et des sommes dues non-recouvrées.

Cette diminution vient interrompre 10 ans de hausse continue du montant net de TVA et du chiffre d'affaires sous-jacent (à l'exception notable de 2014 en ce qui concerne le chiffre d'affaires). En effet, entre 2011 et 2019, le montant net de TVA dégagé par les entreprises est passé de 120 milliards d'euros, soit une augmentation moyenne de 3,3 % par an. Cette progression suit celle des chiffres d'affaires des entreprises (+2,7 % en moyenne sur la même période).

Néanmoins, le taux d'évolution des montants de chiffres d'affaires s'éloigne parfois de celui des montants nets de TVA. Par exemple, en 2011, le taux d'évolution du chiffre d'affaires est très supérieur à celui du montant net de TVA (7,3 % contre 2,2 %). Cela s'explique par une hausse des achats des entreprises qui a pesé sur la croissance de leur valeur ajoutée. En 2014, le taux intermédiaire de TVA était relevé de 7 % à 10 % et le taux normal de 19,6 % à 20 %, conduisant à une croissance de la TVA perçue, alors même que le chiffre d'affaires des entreprises diminuait.

Une étude de l'effet de la crise sanitaire sur l'activité économique et les recettes de TVA sera publiée dans la collection DGFiP Analyses durant le quatrième trimestre 2021.

Graphique 1 : Évolution du montant net de TVA et du chiffre d'affaires (en %) et montant net de TVA déclaré par les entreprises depuis 2011



Lecture : En 2016, le montant net de TVA déclaré par les entreprises s'élevait à 136 milliards d'euros. Le taux d'évolution du chiffre d'affaires était de 0,6 % et celui du montant net de TVA de 3,9 %.

Champ : Entreprises déposant une déclaration de TVA.

Source : Fichiers des déclarations de TVA relatives aux années 2010 à 2020, DGFiP.

6,8 millions d'entreprises sont assujetties à la TVA, mais 3,7 millions sont redevables (+ 2 % par rapport à 2019)

En 2020, 6,8 millions d'entreprises sont assujetties à la TVA. Parmi ces entreprises, 3,1 millions bénéficient de la franchise en base et ne déposent pas de déclaration de TVA, c'est le cas par exemple des autoentrepreneurs. Grâce à ce dispositif, lorsque son chiffre d'affaires ne dépasse pas un certain montant, une entreprise peut ne pas collecter de TVA sur les ventes. En contrepartie, elle ne peut pas déduire la TVA payée sur les biens et services nécessaires à son activité.

3,7 millions d'entreprises redevables ont donc déposé une déclaration de TVA. Ce nombre est en augmentation de 2 % par rapport à 2019, soit 74 000 entreprises supplémentaires. L'activité des entreprises ayant déposé une déclaration génère en moyenne par entreprise un montant net de TVA de 40 200 euros en 2020, contre 42 700 euros en 2019. Ce montant moyen prend en compte les montants déclarés par l'ensemble des entreprises, y compris celles générant un crédit de TVA au cours de l'année.

Trois quarts des entreprises redevables payent de la TVA. Il s'agit d'entreprises qui collectent plus de TVA qu'elles n'en déduisent dans le cadre de leurs activités sur l'ensemble de l'année. Le montant moyen de TVA déclaré par les redevables payant de la TVA diminue entre 2019 et 2020 de 77 000 euros à 74 000 euros.

Entre 2019 et 2020, le montant net de TVA augmente uniquement pour les secteurs « commerce et transports » et « information et communication »

Les entreprises ont été affectées de façon très hétérogène par la situation sanitaire selon le secteur d'activités auquel elles appartiennent. Ainsi, seuls deux secteurs d'activités ont

enregistré une hausse de leur montant net de TVA entre 2019 et 2020 [tableau 1]. Le secteur « commerce et transport », qui représente 41% du montant net de TVA global, voit son montant net de TVA augmenter de 2,4 % sur la période. Le montant net de TVA des entreprises du secteur « information et communication » augmente de 4,6 % entre 2019 et 2020.

À l'inverse, le secteur « hébergement et restauration » est le secteur le plus durement touché par la situation sanitaire en 2020. Les restrictions imposées aux entreprises du secteur ont entraîné une baisse de chiffre d'affaires de 35,4 % et une baisse du montant net de TVA de 77,7 % par rapport à 2019. Cet écart entre l'évolution du chiffre d'affaires et celle du montant net de TVA est dû au fait que les montants investis ont baissé de façon moins importante que leurs chiffres d'affaires.

Les entreprises du secteur des « activités spécialisées et de soutien », englobant les activités juridiques, de sièges sociaux, d'ingénierie et celles liées à l'emploi, ont été très peu impactées par la situation sanitaire. Leur chiffre d'affaires progresse de 1,0 % entre 2019 et 2020. Toutefois, leur montant net de TVA diminue car les achats nécessaires à leur activité augmentent de façon plus importante que leur chiffre d'affaires.

Les entreprises du secteur de l'agriculture ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires de 2,2 % entre 2019 et 2020. La baisse plus importante de leur montant net de TVA (-7,5 %) s'explique par le poids des immobilisations et des achats nécessaires à l'activité par rapport au chiffre d'affaires.

Enfin, les entreprises du secteur des « activités financières et d'assurance » ont enregistré une baisse de leur montant net de TVA de 25,8 % malgré un chiffre d'affaires en hausse de 34,4 % car plusieurs opérations non imposables à la TVA entrent dans le calcul du chiffre d'affaires [tableau 3].

Tableau 1 : Répartition du chiffre d'affaires et du montant net de TVA en 2020 par secteur d'activités et leur évolution entre 2019 et 2020

Secteurs d'activités	Nombre d'entreprises (en milliers)	Chiffre d'affaires (en Mds€)	Évolution du chiffre d'affaires (en %)	Montant net de TVA (en Mds€)	Évolution du montant net de TVA (en %)	Montant net moyen de TVA (en €)
Agriculture (1,9%)	368,7	93,4	-2,2	-2,2	-7,5	-5 800
Industries (21,9%)	184,7	1 076,4	-16,2	13,2	-10,8	71 600
Construction (6,8%)	395,1	336,2	-7,6	14,4	-5,4	36 500
Commerce et transports (39,5%)	608,1	1 941,5	-6,3	61,3	2,4	100 800
Hébergement et restauration (1,4%)	204,5	67,2	-35,4	0,6	-77,7	3 100
Information et communication (4,7%)	109,3	230,5	-1,7	13,0	4,6	118 600
Activités financières et d'assurance (7,6%)	123,6	374,6	34,4	3,8	-25,8	30 400
Activités immobilières (2,7%)	876,4	135,5	-10,1	6,1	-5,8	7 000
Activités spécialisées et de soutien (10,7%)	577,2	527,7	1,0	35,5	-1,6	61 500
Administration, enseignement, santé (1,5%)	94,1	73,9	0,0	-0,1	-132,0	-1 100
Autres activités (1,3%)	177,6	61,7	-14,8	3,6	-20,0	20 500
Ensemble	3 719,4	4 918,7	-6,4	149,4	-4,1	40 100

Note : Le poids respectif dans l'économie de chaque secteur d'activité est indiqué entre parenthèses. Il est calculé à partir des chiffres d'affaires déclarés en 2020 dans l'ensemble des déclarations de TVA.

Lecture : En 2020, 184 700 entreprises du secteur de l'industrie ont réalisé un chiffre d'affaires de 1 076,4 milliards d'euros et ont payé 13,2 milliards d'euros de TVA, montant en baisse de 10,8 % par rapport à 2019.

Champ : Entreprises déposant une déclaration de TVA.

Source : Fichier des déclarations de TVA relatives aux années 2019 et 2020.

Toutes les catégories d'entreprise ont connu une baisse de chiffre d'affaires en 2020

Entre 2019 et 2020, le chiffre d'affaires de toutes les catégories d'entreprise a diminué. Le montant net de TVA a, lui, diminué pour l'ensemble des catégories, excepté pour les grandes entreprises. Ainsi, le montant net de TVA des 300 grandes entreprises (GE) est passé de 21,8 milliards à 22,0 milliards d'euros entre 2019 et 2020, soit une augmentation de 1,0 % malgré une baisse de 8,9 % de leur chiffre d'affaires. Cela s'explique par une diminution encore plus importante des achats de biens et services des grandes entreprises qui ont chuté de 16 % sur la même période. À l'inverse, les micro-entreprises (MIC) ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires de 4,6 % et de leurs montants nets de TVA de 11,8 %. Ces dernières qui regroupent 93 % des redevables ne représentent que 13,9 % du montant du chiffre d'affaires et 15,8 % du montant net de TVA [tableau 2]. Entre ces deux extrêmes, les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI), représentant en nombre à peine 7 % des entreprises, déclarent 69,4 % de la TVA. Le montant net de TVA des PME a baissé de 4,4 % et celui des ETI de 1,7 % seulement.

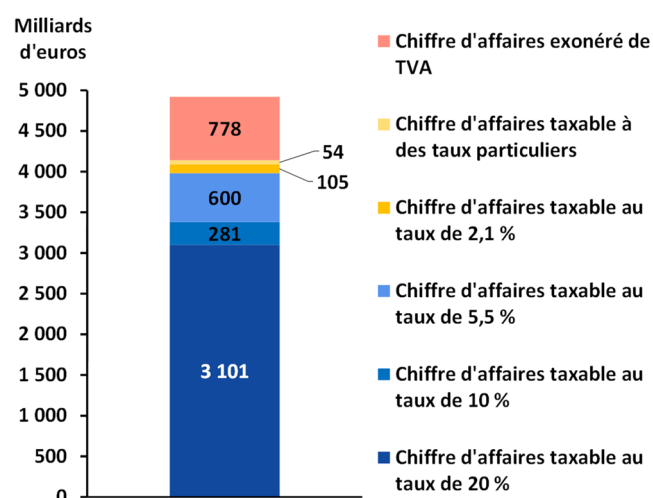
16 % du chiffre d'affaires déclaré par les entreprises est exonéré de TVA

Les redevables ne payant pas de TVA sont essentiellement des entreprises effectuant des opérations exonérées de TVA. Les opérations exonérées concernent 16 % du chiffre d'affaires déclaré par les entreprises en 2020, pour un montant de 778 milliards d'euros non imposé à la TVA [graphique 2]. Le montant de chiffre d'affaires exonéré de TVA a diminué de 22 milliards d'euros entre 2019 et 2020, mais sa part dans le chiffre d'affaires est relativement stable (15 % contre 16 % respectivement).

Les entreprises redevables de la TVA ont déclaré un chiffre d'affaires de 4 919 milliards d'euros en 2020 dont 4 141 milliards sont taxables à la TVA. L'évolution du chiffre d'affaires taxable

à la TVA entre 2019 et 2020 (-7 %) est proche de celle du chiffre d'affaires (-6,4 %). Les opérations taxables au taux normal de TVA de 20 % concernent la majorité des produits ou services. Elles s'élèvent à 3 101 milliards d'euros et représentent 75 % du montant total du chiffre d'affaires taxable à la TVA, soit un point de pourcentage de moins qu'en 2018 et 2019. En revanche, les ventes de produits imposés au taux de TVA de 5,5 % ont progressé de 18 milliards d'euros sur la même période passant de 582 à 600 milliards d'euros. Cela représente une part dans le chiffre d'affaires taxable à la TVA de 14,5 % (contre 13,1 % en 2019). Les ménages ont consommé davantage de produits dits « de première nécessité », imposés au taux de TVA de 5,5 %, pendant les périodes de confinement.

Graphique 2 Décomposition du chiffre d'affaires 2020 selon le taux de taxation à la TVA (en milliards d'euros)



Lecture : En 2020, les entreprises ont déclaré 600 milliards de chiffre d'affaires taxable au taux de TVA de 5,5 %.

Champ : Entreprises déposant une déclaration de TVA.

Source : Fichier des déclarations de TVA relatives à l'année 2020.

Tableau 2 : Répartition de la TVA par catégorie d'entreprises et leur évolution entre 2019 et 2020

Catégorie de l'entreprise	Micro-entreprises (MIC)	Petites et moyennes entreprises (PME)	Entreprises de tailles intermédiaires (ETI)	Grandes Entreprises (GE)	Ensemble
Nombre de redevables (en milliers)	3 474,1	235,1	9,9	0,3	3 719,4
Part des redevables payant de la TVA (en %)	73,5	80,0	69,4	69,4	73,9
Chiffre d'affaires (en Md€)	685,6	1 417,8	1 794,8	1 020,5	4 918,7
Evolution du chiffre d'affaires (en %)	-4,6	-6,0	-5,9	-8,9	-6,4
Montant net de TVA (en Md€)	23,6	56,1	47,6	22,0	149,4
Evolution du montant net de TVA (en %)	-11,8	-4,4	-1,7	1,0	-4,1
Remboursement de Crédit de TVA (en Mds€)	16,9	16,1	18,9	5,0	57,0

Note : La taille des entreprises est déterminée selon le décret n°2008-1354 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Lecture : 300 grandes entreprises ont déclaré 1 020,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et ont dégagé un montant net de TVA de 22,0 milliards d'euros en 2020.

Champ : Entreprises déposant une déclaration de TVA.

Source : Fichier des déclarations de TVA relatives à l'année 2020.

53,5 milliards d'euros de crédit de TVA générés par un quart des entreprises redevables

Parmi les 3,7 millions d'entreprises redevables de la TVA, 972 000 ont généré un crédit de TVA, pour un montant total de 53,5 milliards d'euros en 2020, contre 55,6 milliards d'euros en 2019. Il s'agit d'entreprises qui déduisent plus de TVA qu'elles n'en collectent dans le cadre de leurs activités sur l'ensemble de l'année. En 2020, les entreprises ont demandé 57 milliards d'euros de remboursement de crédit de TVA, soit 3,5 milliards de plus que le montant de crédit de TVA. Les entreprises ont

réagi dès le début du premier confinement en demandant le remboursement des « stocks » de leurs anciens crédits de TVA.

Les montants de crédit de TVA s'élèvent en moyenne à 55 000 euros en 2020. Ils sont très hétérogènes selon le montant du chiffre d'affaires déclaré par les entreprises. En effet, les 10 % d'entreprises ayant les chiffres d'affaires les plus élevés déclarent 78 % du montant total du crédit de TVA, soit un crédit de TVA moyen de 432 000 euros par entreprise concernée (contre 487 000 euros en 2019). Les autres entreprises, soit 90 % des entreprises ayant généré un crédit de TVA, déclarent un crédit moyen de 13 000 euros environ.

Tableau 3 : Les différents taux de TVA en vigueur et les produits concernés en 2020

Le taux normal de 20 %	La majorité des produits et services.
Le taux intermédiaire de 10 %	La restauration, la vente de produits alimentaires préparés, les transports de voyageurs, les travaux d'amélioration et d'entretien dans les locaux d'habitation achevés depuis plus de deux ans, les produits pharmaceutiques non pris en charge par la sécurité sociale, les activités de services à la personne, les hôtels, les terrains de campings, les abonnements pour recevoir les services de télévision, les foires, salons et parcs d'attractions et le bois de chauffage.
Le taux réduit de 5,5 %	Les produits considérés comme de première nécessité (ex : produits alimentaires, boissons sans alcool...), les cantines scolaires, les travaux d'amélioration de la qualité énergétique, les prestations de service et équipements pour les personnes handicapées et âgées, la fourniture d'énergie, les livres, les spectacles, les produits de protection hygiénique féminine et les préservatifs.
Le taux super réduit de 2,10 %	Les publications de presse, les médicaments remboursés par la sécurité sociale, les ventes d'animaux vivants de boucherie, les 140 premières représentations de certains spectacles et la contribution à l'audiovisuel public.
Les taux particuliers	Les opérations imposables réalisées en Corse ou dans les territoires ultra-marins.
Les exonérations de TVA	Les produits des activités financières et d'assurance, les produits de certaines activités d'enseignement, les produits des activités médicales et la plupart des locations nues ou à usage d'habitation. Il existe également des exonérations communes à l'ensemble des secteurs d'activités telles que les exportations, les livraisons intra-communautaires et les opérations réalisées par des organismes d'intérêt général.

Note : Liste non exhaustive.

Les différents taux de TVA s'appliquent sur les prix de vente hors taxe. Ces taux sont déterminés en fonction du produit ou de la prestation de service par les textes législatifs. Une large gamme de produits bénéficie ainsi de taux réduits, répondant à différents objectifs, notamment d'équité, de soutien ou à la promotion d'activités.

Encadré 2 : La TVA nette, définition et calcul

La plupart des opérations commerciales, industrielles ou agricoles sont imposables à la TVA. Les entreprises versent à l'Etat la différence entre la TVA perçue sur leurs ventes, moins celle payée sur les achats des biens et services nécessaires à leur activité. Pour connaître le montant à payer ou le montant de la créance, chaque entreprise calcule la différence entre la TVA collectée dans le cadre de ses relations avec ses clients et la TVA déductible relative à ses opérations réalisées avec ses fournisseurs:

La **TVA collectée** correspond à la TVA encaissée par l'entreprise sur le prix de vente facturé.

$$TVA \text{ collectée} = \text{prix de vente HT} * \text{taux de TVA applicable.}$$

La **TVA déductible** correspond à la TVA payée par l'entreprise sur les achats nécessaires à son activité économique (consommations intermédiaires, investissements, etc.).

$$TVA \text{ déductible} = \text{prix d'achat HT} * \text{taux de TVA applicable.}$$

La **TVA à payer** par chaque redevable légal correspond à la différence entre la TVA collectée et la TVA déductible. La TVA à payer à l'Etat représente ainsi la taxe calculée sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise.

$$TVA \text{ à payer} = TVA \text{ collectée} - TVA \text{ déductible}$$

Lorsque la TVA déductible est supérieure à la TVA collectée, il y a un excédent de TVA déductible appelé « **crédit de TVA** ». Le crédit de TVA peut être reporté sur les déclarations de TVA suivantes ou peut être remboursé sous certaines conditions.

$$Crédit \text{ de TVA} = TVA \text{ déductible} - TVA \text{ collectée}$$

Selon le régime d'imposition de la TVA auquel elle appartient, une entreprise peut déposer une déclaration de TVA relative à une période mensuelle, trimestrielle ou annuelle. Au cours d'une même année, une entreprise peut à la fois avoir une TVA à payer au titre de certains mois et un crédit de TVA au titre d'autres mois. Le **montant net de TVA** généré par une entreprise correspond à la différence entre les montants de la TVA à payer et les montants de crédit de TVA déclarés au cours de l'année.

Rédacteur: Olivier Arnal

Directeur de la publication

Jérôme Fournel

Rédacteurs en chef

Denis Boinsault

Christophe Bellégo

DGFIP

Département des études et des
statistiques fiscales

Pôle Statistique Publique

Pour toute information

www.impots.gouv.fr/portail/statistiques

Contact presse

cabinet.communication@dgifp.finances.gouv.fr

ISSN
en
cours